

Séance du vendredi 27 janvier 2023

Date de la convocation: 23/01/2023

Membres en
exercice : 25

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Catherine PECHERY par Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Jacky PECHERY

Absents:

ÉCHANGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE ET D'UN CHEMIN COMMUNAL AVEC UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ - (D 2023 107)

Le Maire rappelle les enjeux de maîtrise foncière pour constituer l'espace naturel sensible (ENS) de la Cour du Roi et explique que l'un des propriétaires propose un échange de deux parcelles lui appartenant et figurant dans le périmètre de l'ENS avec une parcelle communale et un chemin communal.

Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'échange de la parcelle M 0183 (13 ares) lui appartenant et le terrain correspondant sur le cadastre au chemin rural N°48, chemin reliant le chemin d'Ausson au bois situé au lieudit « Côte Rouge », d'une longueur d'environ 175 m (surface estimée d'environ 7 ares en prenant en compte une largeur de 4 m selon la vue aérienne ci-dessous) contre les parcelles D 183 (8 ares) et D 205 (33 ares) appartenant en indivision à Messieurs Paul, Henri et Charles Bain De La Coquerie.



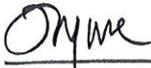
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'échange de parcelles et d'un terrain communal entre d'une part la Commune (parcelle M 0183 et chemin communal n°48) et d'autre part Messieurs Paul Bain De La Coquerie, Henri Bain De La Coquerie et Charles Bain De La Coquerie (parcelles D 183 et D 205).

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 13/02/2023
Ainsi délibéré, les jours, mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.
089-218900918-20230127-D_2023_107-DE


Secrétaire de séance
Annick IENZER


Le Maire
Olivier MAGUET

